

## *Sommaire*

---

<b>PROTECTION DES CONSTRUCTIONS ET DES HAMEAUX AU TITRE DE L'ARTICLE L 151-19 .....</b>	<b>5</b>
<b>PROTECTION DE LA VEGETATION AU TITRE DE L'ARTICLE L 151-23.....</b>	<b>15</b>

Dans le cadre de la présente révision du PLU, les élus ont souhaité en lien avec les objectifs énoncés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, protéger le patrimoine bâti et végétal au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme pour les arbres et les espaces végétalisés identifiés.

article L151-19 du Code de l'Urbanisme :

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres ».

Ils ont par ailleurs souhaité protéger des jardins, parcs et arbres remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme.

article L151-23 du Code de l'Urbanisme :

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.





Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent. »




Le présent cahier présente d'une manière assez exhaustive l'ensemble des éléments concernés par ces protections.





Nous tenons à saluer le travail réalisé par le groupe de recherche sur l'histoire et le patrimoine de Thurins ainsi que l'ensemble des élus et nous les remercions pour leur disponibilité et le temps accordé à cet inventaire précieux.





## **PROTECTION DES CONSTRUCTIONS ET DES HAMEAUX AU TITRE DE L'ARTICLE L 151-19**





---

N°	Photo	Localisation	Particularités/enjeux
1		Les Arravons	N°110 : Maison ancienne partiellement en pierres apparentes -> conserver le cintre de la porte sur jardin
2		Le Bayard	N° 290: bâtiment en pierres avec galerie, entrée de cave et puits -> conserver la galerie, l'entrée de cave et le puits
3		Bellevue	Parcelles n°267 et 268 AT 01: groupement de deux anciennes fermes avec habitations et grands bâtiments d'exploitation en pierres -> conserver les façades en pierre (possibilité d'ajouter des ouvertures en pierres)
4		Le Biternay	-> conserver les murs de clôture et les porches couverts (avancées de toit)





N°	Photo	Localisation	Particularités/enjeux
5		La Burlière	Ancienne halte de la ligne de chemin de fer Messimy – Saint-Symphorien-sur-Coise -> conserver le volume du bâtiment, le graphisme "Burlière" et les linteaux en briques et pierres
6		Les cèdres	Sur le lotissement Les Cèdres: ancienne citerne du château Dugas -> à garder en l'état (idée de zone réservée)
7		Les Chaintres	Ferme ancienne en pisé en U -> conserver l'enveloppe du bâtiment et la forme en U





N°	Photo	Localisation	Particularités/enjeux
8		La Côte	N°215: Auberge de la Côte : sa façade est renforcée par un contrefort. Ecusson daté 1760 -> garder la façade (fenêtres, volumes et pierres)
9		La Côte	Parcelle 275 AM 01: bâtiment ancien en pierres -> garder les volumes en l'état
10		La Côte	N° 230 et 240: bâtiment en pierres rénové -> conserver le mur en pierre
11		La Folletière	Maison d'enfant du docteur Berrier N°16 -> garder les façades et l'enveloppe, conserver les couleurs des huisseries (aussi portail et clôture)





N°	Photo	Localisation	Particularités/enjeux
12		La Goyenche	N° 384: pigeonnier du XVIIIème (n° 688 AK 01 sur le cadastre). Forme de tour circulaire coiffée d'un lanternon couvert d'un toit en tuiles rondes et d'un épi de faîtage -> à garder en l'état (autoriser les ouvertures et le changement de destination)
13		La Goyenche	Sur le Garon: Passerelle en béton sur fers IPN, légèrement cintrée, garde-corps d'un seul côté en fer rond sur poteaux méplats à trous renflé, dimensions: L. 4 ,00 m, l. 0,80 m -> à conserver
14		Les Granges	Parcelle 271: maison en pierre avec portes de caves anciennes Garder l'enveloppe extérieure des bâtiments du hameau, conserver les éléments architecturaux, si création d'ouverture, conserver l'esprit des ouvertures existantes (pas de volets roulants)
14			



N°	Photo	Localisation	Particularités/enjeux
15		Les Granges	<p>Parcelle n°272: maison en pierre avec porte et fenêtre à linteau cintré</p> <p>Garder l'enveloppe extérieure des bâtiments du hameau, conserver les éléments architecturaux, si création d'ouverture, conserver l'esprit des ouvertures existantes (pas de volets roulants)</p>
16		L'Herse	<p>N°80: portail protégé par un toit de tuiles à deux pans et clef datée 1637 -&gt; portail à protéger</p> <p>N° 4: maison avec galerie restaurée -&gt; galerie à conserver, protéger les encadrements en pierre jaune</p>
17		Le Julin	<p>Suite d'habitations le long du chemin en pierres et pisé, toitures peu pentues en tuiles rondes.</p> <p>N°281: bâtiment avec ouverture cintrée en pierres -&gt; conserver les ouvertures existantes</p>
18		Le Julin	<p>Parcelles n°425, 426 et 231: maisons sur cave, escalier, porche couvert -&gt; conserver les formes des maisons dans la cour: escalier en pierres, avancée de toit et porche couvert</p>



N°	Photo	Localisation	Particularités/enjeux
19		La Martinière en haut	N°2: maison avec porche couvert rénovée, bâtiment attenant ancien -> protéger l'entrée couverte et sa colonne
20		La Mathivière	Parcelle n°90 AO 01: entrée de cave ancienne du n° 240 -> conserver le volume
21		Le Matillon	N°4: maison en pierre avec petite fenêtre de grange couverte d'un linteau en granit, mouluré et orné d'une croix en relief -> fenêtre en pierres et sa croix et mur en pierres à conserver + voir avancée sur la terrasse
22		Le Moulin	N°2: maison en pierre avec ancien porche -> volume à conserver

N°	Photo	Localisation	Particularités/enjeux
23		La Mure	Parcelle n°178 AT 01: ancienne ferme en U, façade en pierres et toit en tuiles rondes -> conserver la forme en U
24		Le Narbonnet	N°280: murs arrondis en pierres de chaque côté du portail -> conserver les arrondis du mur
25		Le Peyne	N° 220: galerie à deux colonnettes -> conserver la galerie à 2 colonnettes
26		La Picolette	Parcelle n°1 : le bâtiment est sur Thurins et la maison sur Yzeron -> conserver le volume en l'état

N°	Photo	Localisation	Particularités/enjeux
27		Le Plat du Mont	Parcelle n°90 AN 01: maison ancienne avec entrée typique: escalier et avancée protégée, façade en pierres -> conserver l'escalier et l'avancée du toit
28		Le Rochet	N°3: très ancien portail couvert d'un linteau arqué en bois et protégé d'un petit auvent en tuiles -> conserver les volumes
29		La Rontalonnaire	Histoire: ancien fief sans justice qui a longtemps appartenu à la famille Desgouttes Parcelle n°358 AS 01: ancien domaine rénové, blason à protéger-> protéger le blason, ouvertures en pierres uniquement
30		Le Pinay	N° 390: façade en pierres -> conserver la clôture et les façades en pierres

N°	Photo	Localisation	Particularités/enjeux
31		Les Trèves	N°2: ancienne ferme en U rénovée, façades en pierres -> conserver la forme (en U)
32		Le Narbonnet-Nord	Parcelle n°466 : ancienne ferme en U en partie rénovée, façades en pierres -> conserver la forme (en U)